Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-200067072-20251219-CC_2025_12_N116-DE

Haut-Léon Communauté

**Extrait du registre des délibérations**
**Session ordinaire**
**Conseil Communautaire**
**Séance 17 décembre 2025 – 19 heures**

Le Conseil Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

**PRÉSENTS :**

Jacques EDERN, Gildas BERNARD, Anne BESCOND, Stéphane CLOAREC, Jean-Noël EDERN, Éric LE BOUR, Bernard FLOCH, Patrick GUEN, Bernard LE PORS, Eric GRALL, Eric PENNEC, Aline CHEVAUCHER, Odile THUBERT MONTAGNE, Roger GUILLOU, Nadine PLUCHON, Josée FALC'HUN, Romuald GUENGANT, Véronique LE BOULC'H, Maël SAILLOUR, Marie-Hélène QUIEC, Éric MIOSSEC, Christine LE STER, Yves JÉZÉQUEL, Jean-Luc, MOISAN, Laurence MEAR, Roger BOSSARD, Jean-Jacques SÉVÈRE, Michel AUTRET, Gwenaëlle PENDU, Gilbert CHAPALAIN, Carole AUTRET, Véronique KÉRLÉO, Marc CONSTANTIN, Jean-Luc BONIS, Anne DANIÉLOU, François MOAL, Hervé JÉZÉQUEL, André JÉZÉQUEL, Stéphanie DUMONT, Jean NÉZOU lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :** AZOU Dominique (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

Marlène IHLEU (pouvoir Jean-Noël EDERN), Danielle MICHEL (pouvoir Bernard LE PORS), Marie-Thérèse CUEFF (pouvoir Gildas BERNARD), Jacques PONTU (pouvoir Jacques EDERN)

**ABSENT :** Charles de KERMENGUY

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Date de la convocation :**<br>3 décembre 2025<br>**Date d'affichage :**<br>3 décembre 2025 | **Membres du Conseil :**<br>En exercice : 45<br>Présents : 40<br>Votants : 44 | | **Présidence de séance :**<br>Jacques EDERN<br>**Secrétaire de séance :**<br>Gildas BERNARD |
| **Numéro d'ordre**<br>CC-2025-12-N116 | **Nomenclature**<br>5.7 | **Rapporteur**<br>Jacques EDERN | **Chef de projet :**<br>Sophie POULIQUEN |
| **CHARTE DE TERRITOIRE : HAUT-LEON COMMUNAUTE – Un Bout de Bretagne Intense** | | | |
| **Axe : Transition Solidaire** | **Enjeu : Garantir une solidarité territoriale** | | **Action : Assurer la proximité des services** |

## Objet : Service Public Petite Enfance

Jacques EDERN, Président, indique que la loi du 18 décembre 2023 pour le « Plein emploi » confie aux communes le rôle d'Autorité Organisatrice de l'Accueil du Jeune Enfant (- de 3 ans) à compter du 1er janvier 2025 dans le cadre du Service Public Petite Enfance :

- Recensement des besoins des enfants de moins de 3 ans et de leurs familles ;
- Planification de l'offre d'accueil sur leur territoire ;
- Soutien à la qualité de l'accueil (formation, animation de réseau, référentiels) ;
- Information et l'accompagnement des familles.

À ce jour trois communes (Cléder, Plouescat et Saint-Pol de Léon) ont eu notification d'un arrêté pour une aide financière d'un montant individuel de 24.393,75 euros soit près de 75.000 euros cumulés.

Or, ces missions sont assurées par les services communautaires « Relais Petite Enfance », « Maison des Familles », « Lieu Accueil Enfants Parents » et les trois multi-accueils « Moutig », « Doudous Magiques » et « Ty Ar Vugale » dans le cadre de sa compétence Petite Enfance ; une partie de ces missions et actions figurent d'ailleurs dans la Convention Territoriale Globale (CTG), le rapport annuel du RPE…
Un toilettage des statuts est à l'avenir souhaitable, notamment pour mieux libeller l'intérêt communautaire de ce Service Public Petite Enfance et Autorité Organisatrice de l'Accueil du Jeune Enfant.

Après avoir entendu le Rapporteur ;
Après avoir pris connaissance de l'avis favorable du Bureau Communautaire du 3 décembre 2025 ;

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-200067072-20251219-CC_2025_12_N116-DE

**DELIBERATION**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- De solliciter la Commission d'Évaluation des Transferts de Charges pour impacter l'Attribution de Compensation 2026 des trois communes à hauteur de montant 2025 ;
- De solliciter le Conseil Communautaire sur la future mandature pour un toilettage des statuts sur le SPPE-AOAJE qui concernera aussi l'Habitat, les Actions hors GEMA, l'adhésion à des syndicats mixtes….

| | |
|---|---|
| Présents | **40** |
| Pouvoirs | **4** |
| Votants | **44** |
| Pour | **44** |
| Contre | **0** |
| Abstention | **0** |

**Le Président**
Jacques EDERN

**Le Secrétaire de Séance**
Gildas BERNARD